



# 862 000 AGENT-ES RÉMUNÉRÉS EN DESSOUS DU SMIC : ÇA SUFFIT !

**Au 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIC augmente de 2,41 % pour atteindre 1 477,93 € net par mois. Une hausse automatique liée à l'inflation et à l'explosion du coût de la vie : carburants, alimentation, énergie... tout augmente, sauf la rémunération des agent-es publics !**

Dans la fonction publique, le gouvernement refuse toujours de revaloriser le point d'indice et les grilles indiciaires. Résultat : selon un communiqué gouvernemental sorti le 28 mai, ce sont 862 000 agent-es publics qui se retrouvent payés sous le montant du SMIC. Pour compenser, ils vont percevoir une indemnité différentielle afin d'atteindre juste le niveau du SMIC. Mais cette indemnité ne donne pas lieu à des cotisations retraite CNRACL et IRCANTEC et n'est donc pas prise en compte dans le calcul du montant de la retraite. Pire encore, elle accentue le tassement des grilles et détruit les déroulements de carrière.

**À force de refuser d'augmenter les traitements et le point d'indice, le gouvernement transforme les grilles de la fonction publique en grilles... au SMIC !**

Concrètement, aujourd'hui, entrer dans la territoriale, c'est être condamné à des années de stagnation salariale !

- Recruté-e en C1 : jusqu'à 19 ans au SMIC ;
- en C2 : 8 ans au SMIC ;
- en C3 : 4 ans au SMIC ;
- en B1 : 6 ans bloqué-e au SMIC ;
- Et désormais, même la catégorie A est touchée, les élèves administrateurs sont recrutés... au SMIC !



Retrouvez ici (QR code) l'ensemble des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale

Ancienneté, qualifications, carrière : le gouvernement ne reconnaît plus rien. Cette politique organise le déclasserement salarial des agentes et agents publics et aggrave la crise d'attractivité de la fonction publique territoriale !

## **STOP : imposons nos revendications !**

La CGT revendique de relever immédiatement la valeur du point d'indice de rémunération à 6,50 euros et de l'indexer sur l'inflation, ce qui permettrait de rattraper la plus grande partie de notre pouvoir d'achat depuis 25 ans ! Cela porterait le début de la grille de la fonction publique à 2 400 euros brut, ce qui constitue aujourd'hui le minimum pour vivre décemment dans notre pays !

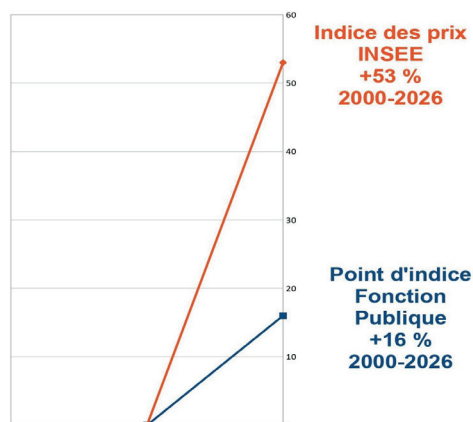
## **Pour le point à 6,50 euros et la refonte de la grille**

Depuis 25 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre le schéma ci-dessous... Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 euros comme aujourd'hui, mais à 6,50 euros.



**Vous avez dit perte de pouvoir d'achat ?**

Le simulateur CGT si votre salaire suivait l'inflation avec un point d'indice à 6,50 euros !  
Résultats effarants garantis !



## **UN POINT C'EST TOUT!**

**Il y a urgence à augmenter la valeur du point d'indice**

## Le point à 6,50 €, ça veut dire par exemple :

	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6,50 €
Pour un adjoint technique au 1 <sup>er</sup> échelon	366	1 801,74 €	2 379 €
Pour un adjoint administratif principal (2 <sup>e</sup> cl.) au 5 <sup>e</sup> échelon	374	1 841,12 €	2 431 €
Pour une ATSEM principale (1 <sup>re</sup> cl.) au 6 <sup>e</sup> échelon	408	2 008,49 €	2 652 €
Pour un agent de maîtrise au 10 <sup>e</sup> échelon	421	2 072,49 €	2 736 €
Pour une auxiliaire de puériculture au 8 <sup>e</sup> échelon	444	2 185,71 €	2 886 €
Pour un rédacteur principal (2 <sup>e</sup> cl.) au 8 <sup>e</sup> échelon	457	2 249,71 €	2 970,50 €

## Une grille revalorisée :

La Fédération CGT des services publics exige une refonte immédiate et totale des grilles salariales de la fonction publique. Les carrières ne peuvent plus être bloquées au SMIC pendant des années. Le gouvernement doit agir. Il faut des grilles qui garantissent de vraies augmentations de salaire tout au long de la carrière, reconnaissent les qualifications, l'expérience professionnelle, et qui assurent à chaque agent-e un salaire digne pour vivre.

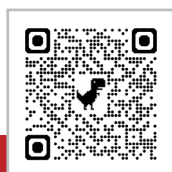
C'est pourquoi nous revendiquons des traitements de départ fortement revalorisés pour l'ensemble des catégories A, B et C :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf. diplômes	IM	Traitement brut	Ecart	Traitement brut	Ecart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 400 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 880 €	1,2
B1	Bac	373	1 836,20 €	1,02	3 360 €	1,4
B2	Bac +2	376	1 850,97 €	1,03	3 840 €	1,6
A1	Bac +3	395	1 944,50 €	1,08	4 320 €	1,8
A2	Bac +5	466	2 294,02 €	1,27	4 800 €	2,0
A3	Bac +8				5 520 €	2,3

## LA CGT REVENDIQUE :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière ;
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années ;
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- Une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- La suppression du jour de carence.

## Des milliards pour le capital et la guerre, la précarité renforcée pour les agent-es publics : ça suffit !



Retrouver la campagne de la CGT pour l'augmentation des salaires en scannant le QR code



**UN POINT  
C'EST TOUT!**

Il y a urgence à augmenter la valeur du point d'indice

fédération  
des services  
publics

la  
cgt